



## Subaquatique Club de la Côte des Nacres

Port de plaisance 20145 Solenzara

FFESSM N°0420021 / Etablissement sportif DRJS N° 02A99ET0014

[sccn@wanadoo.fr](mailto:sccn@wanadoo.fr)

[www.sccn-solenzara.org](http://www.sccn-solenzara.org)

### **P.V. Assemblée générale 2024-2025**

L'Assemblée Générale du Subaquatique Club de la Côte des Nacres s'est tenue le samedi 29 novembre 2025 à Solenzara, chaque membre du club ayant reçu dans les délais voulus une convocation ainsi qu'une copie du rapport moral du Président.

Après vérification du quorum, (*59 inscrits, 55 présents ou représentés*) ,la séance est ouverte à 18h55 par Jean-Luc GISSELAIRE qui remercie les membres du Club pour leur présence.

Le secrétariat de séance est confié à Isabelle Khelifi.

Jean-Luc GISSELAIRE ouvre la réunion en revenant sur les deux tragédies qui ont marqué notre année : un décès en plongée et un décès hors plongée

- Gaëlle nous a quitté après une longue maladie. Jean-Luc GISSELAIRE s'est rendu à ses obsèques à Strasbourg, où il a retrouvé Jeanine, Joël, François et Michaël. Il a pris la parole au nom de nous tous pour saluer sa mémoire lors d'une cérémonie particulièrement émouvante.  
En juillet, le club a accompagné sa famille en mer, à bord de notre bateau Falcunetta, pour disperser ses cendres dans cette mer qu'elle aimait tant.
  
- Céline est décédée le 5 octobre 2024 suite à une plongée d'un œdème pulmonaire d'immersion. Une délégation du club était présente à ses obsèques

Jean-Luc GISSELAIRE présente le bilan 2024/2025 et les prévisions pour 2025/2026 :

### **BILAN DES ACTIVITES**

- Bilan quantitatif :
  
- 169 adhérents (+19) et 121 licences (+15), à l'inverse des clubs Corses.
- 1213 immersions (-38) ont été effectuées pour 123 ( -2) sorties, cette petite baisse est due à la météo hivernale.

- Bilan des activités de formation :

L'équipe pédagogique a délivré 26 brevets : 13 Niveau 1, 1 Niveau 2, 6 PE40, 2 brevets Nitrox et 3 Nitrox confirmés et 1 RIFAP.

La formation RIFAP a été organisée par M. Gaudemard Yves et M. Grisoni Antoine. On avait beaucoup de candidat et finalement on a eu que trois présents pour suivre cette formation.

- Activité de maintien en conditions :

- Tous les techniciens TIV du club ont participé aux différentes séances de contrôle visuel (pour rappel : tous les propriétaires de bouteilles doivent être licenciés et adhérents à l'association et leur(s) bloc(s) enregistré(s) sur le registre du club. En aucun cas, les bouteilles « non à jour de requalification et de T.I.V » ne seront gonflées dans notre station, ni ne pourrons monter à bord du bateau. Nous avons 103 bouteilles inscrites au club. Le président rappelle que les propriétaires de bouteilles soient présents pour les démonter et les remonter.
- Une grosse révision du compresseur a été faite pour respecter les préconisations du constructeur.
- Acquisition d'un nouveau GPS
- Les détendeurs ont été révisés par un professionnel. Ils sont révisés une année sur 2.
- Le bateau a été caréné comme tous les ans par une équipe de volontaire et entretenu par M Michel Jean François.
- Le service Nitrox 32 est proposé à tous les adhérents qualifiés et c'est M Marchand Alexandre qui le gère.
- Tout le matériel (équipement) a été contrôlé et les fiches de suivi mises à jour
- Le site Internet a été remanié par M Amiel Eric
- Tout le matériel (équipement) a été contrôlé avec les fiches matériels de suivi
- Un forfait illimité a été créé et les tarifs ont été reconduits.

- Activité de cohésion :

- Organisation d'un repas en commun à la suite de l'AG avec une participation financière du club.
- Poursuite de la fourniture de boissons chaudes servies à bord après chaque plongée hivernale. Et encore un grand merci aux généreux pâtissiers du club.

- Journée galettes des rois.

## **BILAN FINANCIER**

Jean-Luc GISSELAIRE présente le bilan 2024/2025, et précise que la comptabilité est suivie au jour le jour, puis supervisée et contrôlée par Daniel PETROIX.

Jean-Luc GISSELAIRE détaille chaque poste du compte de résultat.

Jean-Luc GISSELAIRE précise que depuis cette année nous avons des taxes AOT et des charges de port, et en contrepartie nous avons eu une subvention de la mairie qui compense ces charges.

D'où des dépenses pour 32 835.22 euros et des recettes pour 31771.52 euros, le delta de 378.23 euros a été mis en dotations aux investissements, le compte de résultat est donc équilibré.

Jean-Luc GISSELAIRE rappelle qu'il a eu des ennuis de santé qui l'ont éloigné pendant de longs mois dont les mois d'été qui sont vitaux pour la survie du club. Il remercie toute l'équipe qui a repris le flambeau avec efficacité et M Marchand Alexandre qui a géré le planning durant l'été.

## **PREVISIONS**

- Le bateau sera caréné et le moteur révisé (réfection de la ligne d'arbre, le matériel est déjà acheté)
- En fonction de la météo et des disponibilités des moniteurs, des sorties seront organisées tous les week-ends et tous les jours en été.
- Des formations seront organisées N1, N2, N3, RIFAP , Nitrox
- Un stage initiateur est prévu
- Tous les autres tarifs sont reconduits , sauf la licence qui a augmenté d'un euro ( fédé)
- Les tarifs de formations N1 ont un peu augmenté
- Visites annuelles de tous les équipements de plongée.
- Prévision d'un plan d'investissements pour renouveler le matériel ( combinaisons- stab-palmes .....)
- Reconduction du service boisson chaude
- Organisation de l'AG et d'un repas avec participation financière du club.
- Organisation de l'après midi "galettes des rois"
- Jean Luc GISSELAIRE conseille à tous les licenciés de créer son espace personnel sur le site fédéral avec un carnet de plongée en ligne.

- Jean Luc GISSELAIRE rappelle que l'état impose d'avoir une assurance en responsabilité civile. Celle-ci est déjà incluse dans la licence mais en cas de voyage à l'étranger , la FFESSM donne la possibilité de contracter une assurance individuelle complémentaire ( indispensable en cas de plongées à l'étranger).

Tous les PV des AG sont consultables sur le site internet.

Louis Giorgi a réussi son examen de MF1,et il a bien participé à l'encadrement estival.

**Le rapport de L'AG de l'an dernier :**

**Approuvé à l'unanimité.**

**Le rapport du président est soumis au vote :**

**Approuvé à l'unanimité.**

**Le rapport financier est soumis au vote :**

**Approuvé à l'unanimité.**

***L'assemblée donne le quitus au trésorier.***

La séance est levée à 19h35

A Solenzara , le 29 novembre 2025

La secrétaire

Isabelle KHELIFI